

**DECLARATION PREALABLE
PRONONCEE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE DE AUMETZ**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL DE FENSCH

10, rue de Wendel - BP 20176
57705 HAYANGE CEDEX

Affaire suivie par : Nadège KIEFFER

Tél : 03.82.86.65.75

Fax : 03.82.86.81.80

CADRE 1 : Déposée le 06 08 2024 Par : ISL CLIM Représenté par : GAALOUL MONJI demeurant : 27 ROUTE DE LA WANTZENAU 67800 HOENHEIM pour : POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES POSE DE 16 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES NOIRS SUR TOITURE sur un terrain sis : 6 place de la maladree Références cadastrales : 01 0226	CADRE 2 : DECLARATION PREALABLE N° DP 057 041 24N0012 Surface de plancher : 0 m² Nombre de logements :
---	--

ISL CLIM
GAALOUL MONJI
27 ROUTE DE LA WANTZENAU
67800 HOENHEIM

Le Maire.

Vu la déclaration préalable susvisée.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants.

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé par délibération en date du 25 02 2020.

Considérant le Plan de Prévention des Risques Miniers des communes de ANGEVILLERS, AUMETZ, BOULANGE, FONTOY, HAVANGE, OTTANGE, ROCHONVILLERS et TRESSANGE approuvé par arrêté préfectoral en date du 23 12 2004, révisé par arrêté préfectoral n°2011-DDT-SCRECC-UPR-159 en date du 30 09 2011 et par arrêté préfectoral n°2022-DDT-SRECC-UPR-15 en date du 15 11 2022

Vu l'avis favorable avec réserve de l'Unité départementale architecture et patrimoine moselle en date du 29 août 2024.

DECIDE

Article 1 : Les travaux sont autorisés pour le projet décrit dans la demande susvisée au cadre 1

Le 16 09 2024

Le Maire-Adjoint délégué
à l'urbanisme et aux travaux



M. RENNIE

NB : Demande affichée en mairie en date du

16.09.2024

Copie de la présente est adressée au Contrôle de légalité en date du

16.09.2024